



Le réseau des Directrices et Directeurs de
Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

Le rendez-vous
des équipes de
PLIE

N° 10
Novembre
2012

EUROPLIE, LE RESEAU DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES DES PLIE

DANS CE NUMERO

Nouvelles d'EUROPLIE

C'est dans un contexte de négociation et de grande incertitude que se termine cette année 2012.

Dès janvier, les règles de simplification du règlement financier adoptées le 25 octobre dernier, seront effectives – sous réserve qu'elles soient traduites en droit français. Vous pouvez demander au Centre de Ressources la présentation de cette simplification préparée par la Direction Générale Emploi, Affaires Sociales et Inclusion de la Commission Européenne.

2013 sera également l'année de l'Acte III de la décentralisation, dès janvier nous devrions découvrir le projet de loi.

Enfin 2013 sera marquée par la fin de la négociation de la future programmation 2014-2020 avec l'adoption des Contrats de Partenariats et du Plan Opérationnel au premier trimestre 2013. Dans ce contexte, EUROPLIE organise le 30 novembre la dernière journée technique de l'année, pour vous présenter les probables futurs outils de la programmation

2014-2020. D'autre part, EUROPLIE publiera prochainement une « Note sur les enjeux territoriaux de la future Politique de cohésion de l'union Européenne 2014 – 2020 » qui a pour objectif de permettre aux PLIE et à leur territoire de se positionner dans les différents niveaux d'élaboration des futurs programmes opérationnels de manière à identifier les leviers et peser sur les orientations.

EUROPLIE prépare également l'année 2013, et les Rencontres Nationales des 7 et 8 février à Capestang dans l'Hérault. A l'heure où le chômage atteint des niveaux rarement égalés et où la pauvreté croit de manière très inquiétante, les administrateurs d'Europlie préparent de nombreux ateliers afin que vous puissiez débattre des différentes solutions que vos PLIE bâtissent au jour le jour.

Enfin en 2013, EUROPLIE se dotera d'un nouveau site internet. Il sera une véritable interface de communication et d'interaction entre les équipes techniques des PLIE.

Les PLIE et « l'Act III de la décentralisation »

Page 2

Europe & Economie Sociale et Solidaire -En bref

Page 3

Les travailleurs pauvres

Page 4

Agenda- A lire

Page 5

Les PLIE et « l'Act III de la décentralisation »

CHIFFRES CLES

Les Collectivités territoriales, en 1982 :

36000 communes
100 départements
o Conseils régionaux
o EPCI

Aujourd'hui :

101 conseils généraux
2583 EPCI à fiscalité propre
1 métropole
27 conseils régionaux
36000 communes
15000 SIVOM/SIVU

Source : Insee

Par un long processus de décentralisation, la France, qui était un État unitaire très centralisé, est devenu au cours des dernières décennies un pays décentralisé. Deux actes ont permis ce processus. L'acte I de la décentralisation, instauré par la loi Defferre en 1982 a supprimé la tutelle administrative de l'Etat exercée par le Préfet, créé les Conseils Régionaux et instauré l'élection au suffrage universel direct des conseillers régionaux. L'acte II a quant à lui posé le principe d'autonomie financière des collectivités territoriales (par fiscalité locale et transferts financiers de l'Etat), et inclus les termes régions et décentralisation dans la constitution. L'Acte III de la décentralisation devrait poser une nouvelle pierre à la décentralisation de l'administration française.

Un nouveau vent souffle donc sur l'organisation territoriale hexagonale, l'acte III de la décentralisation sera examiné par les ministres début 2013. Il devrait donner davantage de compétences aux collectivités territoriales et clarifier leurs missions respectives. Le gouvernement a d'ores et déjà rencontré les différents représentants des instances territoriales : les Régions, les Départements et les Grandes Villes et Agglomérations. Chacune de ces rencontres s'est traduite par la signature d'une déclaration commune. On peut remarquer, suite à ces rencontres, que c'est en priorité sur l'économie et l'emploi que le gouvernement entend mobiliser l'ensemble des collectivités. Tous les échelons territoriaux, à leur niveau et à leur façon, vont devoir faire plus pour les entreprises et l'emploi.

Les déclarations communes énoncées précédemment comportent un certain nombre de points relatifs à la gestion des fonds Européens et l'Insertion, points cruciaux pour les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi. En voici une succincte présentation :

15 engagements pour la croissance et pour l'emploi - Engagement n°14 : la mobilisation des fonds européens au service de la croissance et l'emploi.

La première rencontre a eu lieu courant septembre, et s'est traduite par la déclaration commune signée par le premier ministre et le président de l'Association des Régions de France (ARF). L'Etat a annoncé qu'il confiera la gestion des fonds européens de la prochaine génération aux Régions, en particulier en matière de développement économique, de

formation, d'innovation, d'aménagement du territoire et de développement rural, afin de renforcer l'effet levier de l'intervention publique. Cependant des interrogations visent la gestion du fonds social européen (FSE), utilisé pour la formation des salariés, des chômeurs, des jeunes en échec scolaire, etc. Des domaines dans lesquels les régions cherchent à élargir leur intervention. La décentralisation de la gestion du FSE n'est cependant pas prévue, fait-on savoir au ministère de la Réforme de l'Etat. 20% de l'enveloppe allouée à la France pourraient de surcroît continuer à financer des politiques nationales sur lesquelles les régions n'ont pas prise.

10 engagements pour la croissance, l'emploi et la solidarité dans les territoires - Engagement n°3 : mobiliser les fonds européens au service de l'inclusion sociale.

Mi-octobre, ce fut au tour des Départements représentés par le Président de l'Assemblée des départements français (ADF) d'élaborer une déclaration commune avec le chef du gouvernement. Dans le cadre de la programmation 2014-2020, l'Etat proposerait à partir du 1er janvier 2014 la conclusion de conventions globales pluriannuelles de gestion du Fonds social européen avec les départements, afin de permettre la mise en place d'actions d'accompagnement en direction des publics en insertion. Notons également que l'ADF a réclamé la gestion par les conseils généraux du Fonds social européen (FSE) au titre qu'ils assurent l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus fragiles.

13 engagements pour la vitalité économique et la cohésion sociale des grandes villes et agglomérations - Engagement n°3 : A l'échelle de leurs bassins d'emploi, les grandes villes et agglomérations s'engageront à renforcer leur implication dans l'animation des dispositifs locaux de soutien à l'emploi et d'insertion par l'économie.

Enfin, fin octobre le premier ministre a rencontré les représentants des grandes villes, des communautés urbaines et des communes. Tout en respectant l'attribution de compétences, les grandes villes et agglomérations sont invitées à "articuler leurs stratégies économiques avec celles des régions". Leurs efforts à elles devront, entre autre porter sur "l'animation des dispositifs locaux de soutien à l'emploi et d'insertion par l'économie".

Début 2013, le projet de loi sera présenté en conseil des ministres et nous pourrons examiner quels engagements auront été respectés ou écartés ? Rendez-vous en janvier.

D'ici là, le Centre de Ressources d'EUROPLIE ne manquera pas de vous tenir informé en temps réel des avancées éventuelles.



L'intégralité des déclarations communes disponibles au Centre de Ressources, n'hésitez pas à les solliciter

CHIFFRES CLES EN FRANCE

11.6%

Le pourcentage de communes françaises couvertes par le dispositif PLIE

39.5%

Le pourcentage de communes d'outre mer couvertes par le dispositif PLIE

93.5%

Le pourcentage de la population de la Réunion vivant sur un territoire bénéficiant du dispositif PLIE

Contactez le centre de Ressources si vous souhaitez obtenir les statistiques de votre territoire (région-département-bassin d'emploi).

2.34 millions de salariés

L'ESS a le vent en poupe !

L'économie sociale et solidaire compte plus de 222 900 établissements employeurs et 2.34 millions de salariés, selon le panorama 2012 du conseil national des chambres régionales de l'économie sociale (CNCRES). Ce qui représente 10.3% de l'emploi en France.

& du côté des Etats-Unis,**Le chômage, pire qu'un casier judiciaire**

Selon une enquête menée aux Etats-Unis auprès de 1500 recruteurs par le fournisseur de logiciel de recrutement Bullhorn, il est difficile de trouver du travail quand on a un casier judiciaire, mais c'est encore pire quand on est au chômage depuis plus de deux ans. Les entreprises ont peur d'embaucher des chômeurs de longue durée, qui risquent d'être dépassés par la technologie. Selon 36% des répondants, la durée pendant laquelle un candidat peut être au chômage avant qu'il ne devienne difficile à placer sur un poste se situe entre 6 mois et 1 an. Après cette durée, le chômage devient pénalisant pour deux raisons principales : les compétences des candidats en question ne sont plus autant recherchées (31%) et ils sont dépassés en termes de nouvelles technologies et d'outils de travail (bureautique, programme informatique...) pour 26% des recruteurs. En d'autres termes, le chômage rendrait inemployable.

Europe & Economie Sociale et Solidaire

En bref

Un Fonds européen d'aide aux plus démunis ?

En juin 2011, la Commission européenne avait annoncé la réduction drastique du budget de l'aide alimentaire européenne. En octobre dernier, elle a proposé de maintenir cette aide, en créant un nouveau fonds : le Fonds d'aide aux personnes les plus démunies dans l'Union. Ce fonds dépendrait des politiques sociales européennes alors que le précédent programme était sous la houlette de la politique agricole commune pour des raisons historiques ; dans les années 1980, l'UE distribuait directement les surplus engendrés par la PAC. 2.5 Milliards d'euros serait alloués à ce fonds pour la période 2014-2020. Les Etats membres financeraient 15% des coûts de leurs programmes nationaux, tandis que les 85% restants seraient pris en charge par le fonds. Un fonds largement inférieur à l'aide précédente. Rappelons que quelque 116 millions de personnes sont menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale en Europe et 4,1 millions de personnes étaient sans-abri en Europe en 2009-2010 selon l'institut européen des statistiques.

Erasmus, en danger ?

Erasmus, le célèbre programme d'échange d'étudiants et d'enseignants entre les universités et les grandes écoles européennes, qui vient de fêter ses vingt-cinq ans est en danger. En cause, les restrictions budgétaires qui se sont imposées à cause de la crise. Il manquerait à ce jour près de 4 milliards d'euros pour permettre au programme Erasmus de se poursuivre normalement et rendre possible la mise en paiement des bourses attribuées aux étudiants. Trois millions d'étudiants ont, depuis vingt-cinq ans, réalisé un séjour à l'étranger grâce aux bourses Erasmus d'un montant moyen de 400 euros par mois. Courant novembre, un arbitrage aura lieu pour les financements de la bourse Erasmus de 2013. La diminution, voire la disparition des aides financières qui accompagnent les séjours à l'étranger pourrait donc couper court aux aspirations des jeunes européens à étudier dans les autres pays. Ceux qui ont les moyens de payer les frais de séjour pourraient devenir les seuls à bénéficier des programmes d'échanges.

Les travailleurs pauvres

Un Français sur deux craint de devenir SDF. Entre 7 et 20 millions de Français vivent dans la précarité. Un tiers des actifs travaillent en CDD, contrats aidés, stages, apprentissage, free-lance, intérim ou temps partiel. Plusieurs millions sont des "travailleurs pauvres". Sur ce constat, la question de la pauvreté laborieuse constitue un enjeu majeur de notre société. Un nombre croissant de personnes travaillent mais n'ont pas de revenus suffisants pour sortir de la pauvreté. L'emploi ne protège plus de la pauvreté, même la plus extrême : 28% des personnes sans domicile fixe interrogées en 2011 par l'Insee exerçaient une activité professionnelle.

Cette aggravation a été décrite dans de nombreux travaux, cherchant à décrire et à expliquer les raisons de ce phénomène. Deux causes à la pauvreté monétaire des actifs ont ainsi été mises en évidence :

- la précarité des conditions d'emploi : temps partiel subi, faible durée du contrat de travail ;
- la faiblesse des salaires, qui même complétés par des transferts sociaux ne suffisent plus à assurer un niveau de vie décent.

Les travailleurs pauvres proviennent des différents secteurs de l'économie. Environ un cinquième sont des travailleurs indépendants, dont la moitié travaille dans l'agriculture. Les autres sont salariés, et se caractérisent par une absence ou un manque de qualification, et disposent de peu d'expériences professionnelles ou d'ancienneté; aucune classe d'âge n'est épargnée par ce phénomène mais il touche plus largement les femmes que les hommes. Concrètement, le profil « travailleur pauvre » est comparable à celui des bénéficiaires du PLIE.

Il faut noter que ce public est un point aveugle des politiques de l'emploi – les politiques actuelles visent trop souvent des objectifs à court terme de réduction des chiffres du chômage. Les travailleurs pauvres ne sont pas considérés prioritaires comme peuvent l'être les demandeurs de longue durée; ils ne sont pas tout à fait exclus du marché du travail mais sont malgré tout en situation d'exclusion. Leur appliquer la méthodologie d'accompagnement individualisé du PLIE, en l'adaptant à leurs contraintes spécifiques, permet d'aider ce public à rester en mouvement et éviter l'exclusion économique. Toutefois, la dimension individuelle est certes essentielle dans l'accompagnement de ces personnes, cependant elle s'avère insuffisante si elle ne s'inscrit pas simultanément dans une action sur le fonctionnement du marché du travail.

Les Travailleurs pauvres, en chiffres

En France en 2008, il y avait **1,7 millions** de travailleurs pauvres selon l'Insee et **1,5** selon la définition Eurostat

7% des travailleurs en situation d'emploi étaient des travailleurs pauvres alors que **34%** des chômeurs et **13%** des inactifs étaient pauvres.

En Europe (selon Eurostat), il y a **108 millions** de travailleurs précaires: 40 millions à temps partiel, 39 millions en CDD et 29 millions de travailleurs indépendants.

Parmi ces travailleurs précaires, **35 millions** sont des travailleurs pauvres.



La précarité s'étend au nom de la flexibilité. Les politiques publiques ont peut-être, et aussi du fait de la crise économique, participé au développement de forme d'emplois d'emploi dégradées en multipliant les emplois aidés (trop souvent à temps partiel) et les subventions aux bas salaires. Au motif de promouvoir l'emploi, elles ont ainsi contribué à fragiliser davantage les salariés les plus vulnérables. Le défi du nouveau gouvernement sera sûrement d'élaborer une stratégie d'emploi audacieuse pour diminuer le chômage sans augmenter le nombre de travailleurs pauvres.

DEFINITIONS

Travailleur pauvre

La notion de travailleur pauvre désigne un individu qui a travaillé une partie de l'année sans que ses ressources ne lui permettent de franchir le seuil de pauvreté monétaire, c'est-à-dire qu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

L'Union européenne, avec son indicateur de pauvreté au travail (Eurostat), considère comme travailleurs pauvres les personnes ayant été principalement au travail durant l'année de référence et qui vivent dans un ménage dont le revenu par unité de consommation est inférieur au seuil de risque de pauvreté de 60 % du revenu médian standardisé.

Selon l'Insee, est considéré comme un travailleur pauvre une personne ayant été active au moins six mois dans l'année dont au moins un mois en emploi, tout en vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (50% du revenu médian)

Selon les professionnels de l'insertion : Un travailleur pauvre est une personne dans l'impossibilité de vivre du revenu de son activité ou se trouvant dans un équilibre sommaire et très fragile. Les professionnels mettent l'accent sur le faible équilibre de ces populations prêtes à basculer dans la misère au moindre aléa de la vie : rupture familiale, maladie, chômage...

Travail précaire

Le travail précaire est un emploi qui présente trop peu de garanties d'obtenir ou conserver dans un avenir proche un niveau de vie « acceptable », et qui engendre un profond sentiment d'incertitude sur l'avenir, un sentiment de précarité.

Les bas salaires

L'expression les "bas salaires" désigne le revenu salarial annuel sans prendre en compte la dimension ménage.

L'AGENDA D'EUROPLIE

Journée technique « Avenir de la Politique de Cohésion »

Le 30 Novembre 2012

A Paris

Une journée dédiée à la présentation d'outils de rationalisation de la gestion des fonds européens.

Conseil d'Administration d'EUROPLIE

Janvier 2013

A Paris

Le Conseil d'Administration se réunira en janvier pour la première fois de l'année.

Les Journées Nationales d'EUROPLIE

Les 7 et 8 Février 2013

A Capetang, Hérault

Lors des Journées Nationales d'EUROPLIE, des acteurs d'horizons divers se retrouveront autour de tables rondes pour débattre des enjeux et problématiques que traversent les PLIE. Le programme sera disponible prochainement.

Agenda

Le mois de l'Economie sociale et solidaire

Novembre 2012

Dans toute la France

Le Mois de l'Economie Sociale et Solidaire en France est une initiative des Chambres Régionales de l'Economie Sociale pour faire découvrir au plus grand nombre, pendant un mois, et au travers d'initiatives les plus diverses possibles, une autre façon de concevoir l'économie. Retrouvez l'intégralité du programme du mois de l'ESS sur : www.lemois-ess.org

Sommet européen

Les 22 et 23 novembre 2012

A Bruxelles

Le Conseil européen se réunira les 22 et 23 novembre prochains. Les Chefs d'Etats ou de gouvernement des vingt-sept Etats membres de l'Union Européenne seront notamment invités à parvenir à un accord sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020.

Conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Les 10 et 11 décembre 2012

A Paris

Face à la montée alarmante de la pauvreté, le gouvernement prend d'ores et déjà des mesures d'urgence mais il se fixe également pour ambition d'améliorer la situation des plus modestes dans la durée. La conférence a pour ambition de dégager les objectifs pour les prochaines années en matière de politiques sociales, ainsi que les mesures à mettre en oeuvre pour y parvenir. Elle vise à préparer le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale annoncé par le président de la République. Ce plan interministériel associera les acteurs concernés : collectivités locales, associations, organismes de sécurité sociale, partenaires sociaux, personnes en situation de pauvreté.

À lire

Note sur les enjeux territoriaux de la future politique de cohésion de l'Union Européenne 2014-2020 EUROPLIE

La dernière note d'EUROPLIE a pour objectif de permettre aux PLIE et à leurs territoires de se situer dans les différents niveaux d'élaboration des futurs programmes opérationnels de manière à identifier les leviers et peser sur les orientations.

Demandez la note directement à contact@europlie.asso.fr

Guide "Partenariats réussis pour l'emploi"

La FNARS, fédération nationale des associations

Un guide autour de la mise en oeuvre de partenariats entre les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et les entreprises « classiques ». L'objectif est de créer, consolider et développer les liens existants entre différents acteurs pour un développement économique local plus solidaire.

www.fnars.org

Les clauses d'insertion dans les marchés publics de propreté

Fep, Fare et Avise

Les entreprises de propreté forment et insèrent depuis toujours des personnes éloignées de l'emploi. En donnant un caractère obligatoire à ce qui était réalisé jusque là naturellement, la généralisation des clauses d'insertion dans les marchés publics amène un niveau de contrainte supplémentaire auquel elles doivent faire face. Ce guide pratique a pour ambition de les aider à répondre à ces nouvelles obligations en utilisant autant que possible les dispositifs mis en place par la branche.

www.fare.asso.fr

Regards sur dix ans de pauvreté

Le Secours Catholique

Comme chaque année, le Secours Catholique publie ses statistiques, qui constituent une référence dans le secteur de la lutte contre l'exclusion. Cette édition 2012 est toutefois particulière, puisqu'elle s'intitule "Regards sur dix ans de pauvreté". Elle porte sur les statistiques 2011 tirées des différents lieux d'accueil de l'association, mais les met aussi en perspective sur le moyen terme.

www.calameo.com

Qu'est-ce que EUROPLIE ?

C'est un **Lieu de rencontre entre les acteurs** : EUROPLIE est un lieu qui rassemble équipes techniques des PLIE et spécialistes (cabinets de conseil).

C'est un **Espace d'information, de réflexion, de débats et de production de connaissance** : EUROPLIE propose aux professionnels et aux élus des actions d'information et de production mutualisée de connaissances, un espace de réflexion et de mise en débats des questions relatives à l'activité des PLIE. C'est un lieu de prise de recul et d'analyse collective.

C'est un **Réseau national** : EUROPLIE est un réseau national point d'appui stratégique pour alimenter le lien entre national et local. Il peut faire remonter aux niveaux décisionnels, en particulier au niveau national, les questions auxquelles sont confrontés les acteurs des PLIE, et ainsi participer au débat national.

EUROPLIE c'est aussi un **Centre de Ressources**, un outil pour les adhérents, avec une chargée de mission disponible du lundi au vendredi de 9h à 17h. Vous pouvez faire appel au Centre de Ressources pour :

- La diffusion de vos offres d'emploi,
- Poser une question ponctuelle technique,
- Demander le support d'un collègue technicien de PLIE,
- Recevoir une publication, note ou présentation de projets produits au cours des années par le réseau EUROPLIE,
- Coordonner et organiser les Journées Technique.

Le Centre de Ressources vous envoie régulièrement (via la liste de diffusion)

- Des flashes infos, veille sur les sujets d'actualité relatifs au PLIE
- Des notes d'information bimensuelle

Pour inclure une adresse mail à la liste de diffusion, merci d'envoyer un mail à contact@europlie.asso.fr

Centre de Ressources

8 rue Traversière,
95000 Cergy
01 30 32 85 24

contact@europlie.asso.fr

Présidente : Claudine Camilleri
Vice-Président : William Ameri

Chargée de mission : Anne-Julie Beuscart

Cette lettre d'information est ouverte aux adhérents :

Pour présenter votre structure, proposer des événements ou partager votre opinion, vous pouvez nous communiquer toute demande par mail

contact@europlie.asso.fr